Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer

**Herausgeber:** Auslandschweizer-Organisation

**Band:** 14 (1976)

**Heft:** 67

Artikel: T.V.A.
Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-911279

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.10.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# T.V.A.

## L'ASSOCIATION SUISSE DES BANQUIERS FAVORABLE A LA TAXE SUR LA VALEUR AJOU-TEE

(cb) L'Association suisse des banquiers prend position, dans son 64<sup>mc</sup> rapport annuel qui vient de paraître, au sujet de la réforme fiscale et financière de la Confédération. Elle se réfère à ce propos aux messages du Conseil fédéral. Les considérations suivantes sont après comme devant actuelles, même si quelques changements sont survenus durant la procédure parlementaire en cours.

# Impôt fédéral direct: La limite supérieure d'imposition est atteinte.

Selon l'Association suisse des banquiers, la proposition d'exonérer les 2/3 des contribuables actuels est insoutenable et contredit d'une façon éclatante le principe de l'assujettissement général à l'impôt. L'Association suisse des banquiers écarte également les propositions très conciliantes envers l'initiative socialiste pour l'impôt sur la richesse en

vue de l'augmentation des taux minimaux applicables aux personnes physiques et morales. Si la Confédération ne veut pas, par ces taux minimaux, simplement soustraire la matière imposable aux cantons, ce qui serait inadmissible vu la situation financière tendue de la plupart d'entre eux, le projet du Conseil fédéral nous fera avoisiner la zone où, selon les expériences, les charges fiscales déclenchent une résistance à l'impôt. La charge fiscale n'a augmenté ces dernières années dans aucun pays industriel aussi fortement qu'en Suisse. Pour ce qui est de l'imposition des hauts revenus et des personnes morales (y compris les contributions sociales qui ont un caractère fiscal), notre pays se situe dans le peloton de tête au plan international. Ainsi, le danger est grand que les personnes morales, soucieuses de leur capacité concurrentielle internationale, songent de plus en plus à transférer partiellement leur activité à l'étranger.

Pour ces motifs, nous ne pourrons soutenir les réformes fiscales de la Confédération que si l'on s'en tient à la conception actuelle, en éliminant la progression à froid. Déséquilibre inquiétant entre les impôts directs et indirects.

Avec raison, le Conseil fédéral a mis le poids principal sur le passage à un impôt sur le chiffre d'affaires selon le principe de la valeur ajoutée. Cela ne permet pas seulement d'aménager les impôts de consommation, en effectuant un prélèvement analogue aux taxes douanières tombées en vertu des accords de libre-échange. En effet, les comparaisons internationales montrent que la Suisse n'a jusqu'à présent que peu imposé la consommation.

Elle a au contraire financé ses dépenses dans une mesure croissante par les impôts sur le revenu et les bénéfices. Le rapport entre les impôts directs et les impôts indirects est actuellement en Suisse (y compris la fiscalité des cantons) de 30 %: 70 %. Dans les pays de la CEE, la part des impôts directs se situe en règle générale entre 50 % et 60 %; en Italie et en France elle est même de 65 %, respectivement 73 %. Le déséquilibre entre les impôts directs et indirects doit être éliminé par l'aménagement des impôts indirects.



